

Paris collectifs sportifs—Loi

C'est facile de présenter un projet de loi en faisant valoir aux députés et à la population les objectifs qu'il est censé viser. Ainsi, en présentant le projet de loi C-95 qui établit la loi sur les paris collectifs sportifs, le gouvernement a prétendu que la Chambre devait l'approuver et l'adopter pour sauver du désastre les Jeux olympiques de Calgary. C'est assurément une question de perspective que de prétendre que le projet de loi concerne les Jeux olympiques prévus pour 1988 à Calgary et que ses dispositions mettront ces Jeux à l'abri d'une catastrophe financière.

Nous savons, de ce côté-ci de la Chambre, que tel n'est pas le véritable objet de ce projet de loi. Si cette mesure avait vraiment pour but de venir en aide financièrement aux Jeux olympiques qui doivent avoir lieu dans quelques années à Calgary, afin de valoriser le Canada et cette belle province de l'Alberta, pour mettre en évidence nos athlètes canadiens et tous ceux qui viendront du monde entier prendre part à ces Jeux, nous serions, bien entendu, en sa faveur et nous ferions en sorte qu'elle soit adoptée rapidement. Le gouvernement veut nous faire croire à nous et aux Canadiens que c'est là l'objet du projet de loi. Il nous prévient qu'en l'adoptant, nous sauverons non seulement les Jeux de Calgary en 1988, mais les Jeux olympiques tout court.

Nous tenons à faire savoir aux Canadiens, au moyen du débat sur le projet de loi C-95, qu'il n'en est rien. A la vérité, le gouvernement veut recommencer à s'occuper de loteries. Il a senti la faiblesse des Canadiens à cet égard. Il sait que nous rêvons tous, moi-même y compris, d'atteindre l'impossible, de remporter le gros lot, de devenir millionnaire grâce à un simple billet de \$10. Il mise sur notre faiblesse à tous.

Le gouvernement veut se lancer de nouveau dans les loteries, parce que ses sources de recettes se sont tariées. Il ne peut plus imposer les Canadiens comme avant. Comme il a déjà instauré l'impôt sur le revenu, la taxe d'accise, la taxe de vente, la taxe sur le transport aérien ou sur le transport terrestre, le gouvernement a épuisé toutes les possibilités de ce côté-là. Ses sources de recettes s'étant tariées, il lui faut un autre impôt, un impôt volontaire. Comme il a déjà saigné à blanc les contribuables, il cherche d'autres genres d'impôts. Voilà à quoi se résume le projet de loi C-95. Ne vous y trompez pas. Ce n'est qu'un impôt déguisé. Un impôt facultatif. Vous n'êtes pas obligés de le payer. Si vous vous rendez compte que vos chances de gagner sont pratiquement nulles ou si vous savez que c'est seulement en travaillant dur qu'on peut faire fortune, vous ne serez pas imposés. Néanmoins, si vous croyez au père Noël, si vous espérez que la fortune vous viendra en dormant, que nous gagnerez le million en achetant un billet à \$10, vous paierez. Voilà ce que le gouvernement réserve aux citoyens.

Le gouvernement en a assez de voir lui passer sous le nez tout l'argent que les gens gaspillent pour des billets de loterie. Il a abandonné les loteries sous le gouvernement progressiste conservateur. Il considérait que cette source «d'imposition» devait être réservée aux provinces plutôt qu'au gouvernement fédéral qui dispose déjà d'une source de recettes fiscales traditionnelle, l'impôt sur le revenu.

Avec l'impôt sur le revenu, on ne peut pas se tromper. Il suit la courbe de l'économie. Si l'impôt ne vous rapporte pas suffisamment, vous êtes en difficulté. Voilà le problème actuel du gouvernement du Canada. Il connaît de grosses difficultés parce qu'il ne peut obtenir suffisamment d'argent pour défrayer tous les services qu'il finance au moyen de l'impôt sur le revenu. Il doit élargir son assiette fiscale. Il doit empiéter sur la chasse gardée des provinces et des municipalités. Voilà pourquoi il veut à tout prix recueillir de l'argent grâce à une forme d'imposition non pas traditionnelle, mais d'un nouveau genre: la loterie.

● (2010)

Si vous ne croyez pas qu'il s'agit d'une taxe, monsieur le Président, permettez-moi de vous expliquer le système du pari mutuel qui existe depuis plus de 50 ans au Canada. Ce système procure des recettes au gouvernement fédéral et aux provinces. C'est un système de paris et c'est aussi un moyen d'imposition. Les divers échelons gouvernementaux reçoivent 20 p. 100, ou plutôt jusqu'à 24 p. 100 des recettes. Tout cela se fait selon la loi. Les gouvernements disent aux organisateurs du pari mutuel aux pistes de course: «Mettez tout votre argent ensemble et nous, c'est-à-dire le gouvernement et les propriétaires de la piste qui organisent les paris et les courses, en prendrons un certain pourcentage.» Voilà comment le gouvernement perçoit des impôts sur les paris. Ce système est très juste. Tout le monde en connaît les règles.

Une loterie n'a absolument rien de différent. C'est exactement la même chose. C'est un pari. On paie de l'argent et on court sa chance. Dans ce cas-ci, la seule différence, c'est que le gouvernement du Canada, qui organisera les paris sportifs prévus dans le projet de loi C-95, ne nous dira pas quelle proportion des recettes sera distribuée aux gagnants et combien il percevra d'impôts. C'est la seule différence entre les paris sportifs organisés comme une loterie prévus dans cette mesure et le pari mutuel.

Le gouvernement ne nous dira pas combien ces paris lui rapporteront, monsieur le président. Il ne nous dira pas s'ils lui rapporteront 20 p. 100, ce qui serait un pourcentage raisonnable des recettes produites, ou davantage. Le gouvernement veut davantage. De fait, si j'ai bien compris, il voudrait 33 p. 100. C'est un pourcentage injuste pour des paris normaux. C'est une trop grande part de l'argent payé par les Canadiens pour participer à un jeu où il n'y aura qu'un seul gagnant. Un dollar sur trois est beaucoup trop. C'est plus que les 20 p. 100 traditionnels pour pari mutuel.

Même si les ministériels ont raison, ils ont tort. Même pour organiser des paris sportifs à l'intention de ceux qui sont prêts à jouer, ils ont tort de vouloir empocher une aussi grande part des recettes produites, surtout si l'on songe qu'aucun autre organisme ou institution ne partagera les bénéfices. Les ministériels prétendent qu'ils répartiront les recettes entre divers organismes. D'autres députés qui ont participé au débat ont sans doute déjà énuméré les activités qui profiteront de ces recettes, et il y en a beaucoup. L'argent servira aux hôpitaux, à la recherche médicale, et à toutes sortes d'autres choses.